Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_78-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°15

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	55
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

ECONOMIE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE MEGALIS BRETAGNE

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération a adhéré en 2006 au Syndicat Mixte MEGALIS BRETAGNE.

Ce syndicat a pour objet, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, et notamment de la réglementation propre au secteur des communications électroniques :

- d'assurer, en lieu et place de ses membres, la construction et l'exploitation du réseau public régional en fibre optique dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit », qui réunit l'ensemble des collectivités territoriales et groupements de collectivités intéressés par l'aménagement numérique que représente pour la Bretagne le développement des réseaux de communications électroniques à très haut débit ;
- de mettre à la disposition des organismes éligibles un bouquet de services numériques mutualisé ;
- d'assister et accompagner les organismes éligibles à la mise en œuvre et à l'utilisation du bouquet de services et, plus largement, au développement des usages du numérique ;
- d'animer les communautés métiers des collectivités utilisatrices des services ;
- de procéder à des achats groupés de matériels, de logiciels ou de services liés à son activité pour les mettre à disposition de ses membres ou des organismes éligibles ;
- d'être centrale d'achat au profit de ses membres ou des organismes éligibles, au titre des articles L2113-2 et suivants du code de la commande publique, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_78-DE

REDON Agglomération est, conformément à l'article 5.1 des statuts du Syndicat Mixte, représenté en son comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne :**

Titulaires	Suppléants
Jacques CARPENTIER	Alexis MATULL
Jean-François MARY	Anthony DEBOUARD

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne CLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34